
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 24 AOUT 2023

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 23-00989 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Techniciens Supérieurs de Laboratoire et d'Atelier des Lycées et Collèges, session 2023.

Ce sont :

TECHNICIENS SUPÉRIEURS DE LABORATOIRE ET D'ATELIER DES LYCÉES ET COLLÈGES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	BAZIE CAMILLE	85115	B12196967	15/07/81
2°	PERKOUMA BOUREIMA	85121	B11366182	31/12/80
3°	SAWADOGO BOUKARY	85124	B17147187	01/01/79
4°	NAGALO KAKIRA	85126	B17983319	16/10/81
4°	OUEDRAOGO BOÏZEMNEWENDE RASMANE	85125	B8645446	13/08/80

Arrêté la présente liste à 5 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des Langues Nationales.

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
le Secrétaire Général



Hamidou
Hamidou SAWADOGO

Officier de l'Ordre de l'Étalon